

République Française
Département de Loir-et-Cher
Commune de Chailles

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 09 février 2026

Le 09 février 2026 à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Chailles, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Chailles, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Florent MARMAGNE, Maire.

Etaient présents :

M. Florent MARMAGNE, M. Olivier NUFFER, Mme Valérie GAUDELAS, M. Patrick CHATENIER, Mme Isabelle VIEVILLE, M. Eric COUSIN, Mme Mathilde BIGOT, M. Nicolas PETRAULT, M. Fabien BALZEAU, M. Jean-Marie BEYER, Mme Carole COUSIN, Mme Amandine DEROUET, M. Romain GAUDELAS, Mme Alexandrine LASSERON, Mme Nathalie LELARGE, M. Benoît MOREL, Mme Valérie NUFFER, Mme Marion PEGAUD, M. Laurent PETIT, M. Christophe PORCHER.

DATE DE LA CONVOCATION

05 février 2026

DATE D’AFFICHAGE

05 février 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Etaient absents représentés :

Mme Petra STROINSKI a donné pouvoir à Mme Alexandrine LASSERON.
Mme Blandine WERLING a donné pouvoir à M. Florent MARMAGNE.

Etait excusé :

NEANT.

Etait absent :

M. Mickaël SOUCHU.

Secrétaire de séance : M. Romain GAUDELAS

DEL n°041 032 002 / 2026 – 4.1 :

FONCTION PUBLIQUE : Modification du tableau des effectifs des emplois permanents

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1111-1, L1111-2 et L2121-29,
Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) et notamment son article L313-1,
Vu la Loi n°82-213 du 02/03/1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 01,
Vu les Décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles L411-1 à L411-6, L415-1 et L415-3 du CGFP,
Vu l'avis du Comité Social Territorial du 29/01/2026
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 22, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

Considérant le besoin de la Commune de Chailles de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanents à jour,

Décide

Article 1 : de supprimer un emploi permanent d'agent technique polyvalent à temps complet de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

de supprimer un emploi permanent d'agent d'animation et d'entretien à temps complet de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

de supprimer un emploi permanent d'agent de restauration et d'entretien à temps non complet à raison de 26.5/35^{ème} de catégorie C au grade d'adjoint technique relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

de supprimer un emploi permanent de Directrice des structures Enfance Jeunesse à temps complet de catégorie B au grade d'animateur relevant du cadre d'emplois des animateurs territoriaux.

Article 2 : en conséquence, à compter du 1^{er} mars 2026, d'approuver le tableau des effectifs des emplois permanents de la Commune de Chailles, **tel qu'annexé à la présente délibération.**

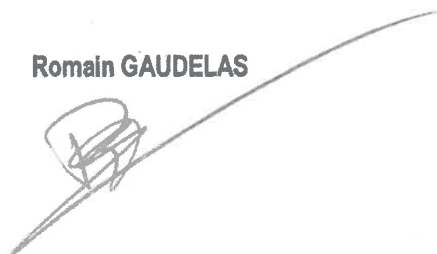
Article 3 : en conséquence, les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs des emplois permanents sont abrogées à compter du 1^{er} mars 2026.

Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
 Chailles, le 10 février 2026

Le Secrétaire de séance,

Romain GAUDELAS



Le Maire,



Florent MARMAGNE

